Commune de BOLLEZEELE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 7 décembre 2020

Espace Jules Dehaene - 19 h 30 / 22 h 00

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2020 est approuvé.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Absents excusés: Guillaume PETYT

1/ Communauté de communes des Hauts de Flandre

Fonds de concours

Par la délibération du 18 décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) a renouvelé l'octroi d'un fonds de concours de solidarité aux communes membres. La somme attribuée à la commune pour la période 2019 à 2023 est de 103 696 € pour les opérations d'investissement.

M le Maire propose de solliciter le fonds de concours de la CCHF pour l'installation de la classe modulaire à l'école élémentaire, rue Joseph DEZITTER.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour solliciter le Fonds de Concours d'un montant de 15 909.68 €.

- Convention de mise à disposition des chapiteaux 5 m*8 m

La CCHF a mis à disposition de chaque commune un chapiteau de 5 m * 8 m pour l'organisation de diverses manifestations et évènements dans les communes.

M. le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de ces chapiteaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

- Convention cadre constitutive de groupements de commandes avec la CCHF

La CCHF souhaite mettre en place un groupement de commandes d'une manière permanente et propose aux communes de conclure une convention-cadre de groupements de commandes afin de permettre une mise en commun de moyens et pouvoir répondre d'une manière efficiente aux besoins de chacun.

Le périmètre de la convention-cadre couvre les domaines tels que : achats informatiques, fournitures courantes, achat et maintenance de défibrillateurs, tous services d'assurances.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre constitutive de groupements de commandes.

2/ Modification budgétaire

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à une modification budgétaire au sein de la section d'investissement suite à la perception par la commune de deux subventions d'équipements :

- article 1322 – Recettes – subvention Région	+ 111 882 €
- article 1323 – Recettes – subvention Département	+ 31 819 €
- article 21318 – Dépenses – autres bâtiments publics	+ 143 701 €

Accord du Conseil Municipal pour ces modifications budgétaires en section d'investissement au budget 2020.

3/ Désignation de représentants à l'Agence iNord

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord.

Le conseil municipal décide de désigner M. MARLE Pierre comme représentant titulaire à l'Agence, et M. DECANTER Bertrand comme son représentant suppléant.

4/ Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - Appel à projet exceptionnel novembre /décembre 2020.

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal de réaliser des travaux de rénovation et d'accessibilité à la salle des sports, rue Maurice Cornette.

Les travaux consistent en:

- Accessibilité: reprise des sanitaires du hall d'entrée pour création d'un sanitaire PMR aux normes Modification des vestiaires pour création de douches PMR modification du couloir et du local arbitre pour créer un accès PMR aux vestiaires et deux douches arbitres dont une PMR.
- Isolation thermique : remplacement des fenêtres bandeaux de la façade Remplacement de la porte d'entrée, remplacement des fenêtres latérales et de la porte d'accès au bureau. Le conseil municipal décide à l'unanimité :
 - de solliciter une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs Appel à Projet exceptionnel Novembre/Décembre 2020.
 - de prévoir son inscription au budget, selon le plan de financement suivant :

Dépenses :	Coût prévisionnel des travaux	56 668.11 euros H.T.
Recettes: -	Subvention Département Villages et Bourgs (Taux 50 %)	28 334.00 euros
-	Subvention état DETR (Taux de 30% de 18 354.79 € assiette éligible accessibilité)	5 506.44 euros
<u></u>	Fonds propres	22 827.56 euros

Bertrand DECANTER interroge au sujet de la demande du CASC pour une extension de la salle des sports pour la pratique du tennis de table.

M. le Maire explique que cette demande émane du CASC qui souhaite quitter la salle d'œuvre, salle qui ne présente plus les conditions nécessaires pour des pratiques sportives (détérioration des sols). La demande pour quitter cette salle est relayée par l'association de gym les Bodys. Une étude de faisabilité et d'estimation financière du projet est en cours.

M le Maire fait part de quelques autres projets déjà évoqués

Le conseil municipal devra établir un ordre de priorité des travaux pour les années à venir.

- Remplacement des sols de la cantine
- Isolation thermique, chauffage, électricité et décoration de l'étage de la mairie
- Vitraux et maçonneries de l'église
- Rénovation de l'espace garderie actuel

- Travaux allée des peupliers
- Vidéo protection

6/ Nom de voirie du lotissement IMWO

Dans le cadre des travaux du lotissement IMWO, rue de l'église, il est nécessaire de nommer la voirie qui va être créée.

Après délibération, le conseil municipal décide de dénommer la rue créée entre la rue de l'Eglise et la rue Maurice Cornette : rue du Pré des Jones.

Les panneaux de la rue feront apparaître également le nom flamand : Biesendriesch.

7/ Tarifs 2021

M. le Maire rappelle les tarifs en vigueur sur la commune pour la cantine, accueil périscolaire, droit de place, concessions funéraires...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif en vigueur pour l'année 2021.

Pour la cantine scolaire, depuis le 1er janvier 2019, les tarifs sont les suivants :

- 2.90 euros pour les mensuels domiciliés à Bollezeele.
- 3.60 euros pour les occasionnels Bollezeelois et mensuels extérieurs.
- 4.10 euros pour les occasionnels extérieurs.

8/ Questions et informations diverses

• Inspection des services vétérinaires en cantine scolaire

Un contrôle des services vétérinaires a eu lieu en cantine scolaire le jeudi 26 novembre 2020.

• Ecole publique et Ateliers Médicis

Les Ateliers Médicis sont un établissement public de coopération culturelle. M. ALLAIS a répondu à leur 5^{ème} appel à projet « Création en cours ». Depuis 5 ans, une centaine de jeunes artistes s'implantent en résidence dans les classes de CM1-CM2 partout en France.

Cette année pour le Nord, c'est l'école primaire de BOLLEZEELE qui a été retenue pour accueillir un projet d'artistes.

De janvier à juin 2021, deux artistes interviendront à l'école dans la classe de M. ALLAIS pendant 20 jours.

• Rapport d'activités 2019 SIECF

M. le Maire informe que le rapport d'activités 2019 du SIECF est consultable en mairie ou sur le site du SIECF : http://www.siecf.fr/fr/actualite/8114/le-rapport-activite-2019-est-ligne.

• Subvention à l'association CASC

Lors d'un orage le 17 juin 2020, des livres de la médiathèque ont été abimés suite à des infiltrations d'eau. L'assurance a versé à la commune la somme correspondant aux rachats des livres endommagés. La médiathèque ayant fait la dépense, il y a lieu de lui reverser la somme de 1 200 €. Accord du conseil municipal.

- M. le Maire propose de fixer la distribution des friandises aux enfants des écoles au vendredi 18 décembre après-midi. Les friandises seront apportées par les élus dans les classes des écoles.
- Pour remplacer le goûter des aînés à la maison de retraite, le conseil municipal offrira aux résidents un présent. Cette année, le personnel de l'EHPAD sera associé à cette action.
- Marie-Noëlle AGEZ remercie ses collègues élus pour l'élaboration et distribution des colis des aînés.
- La manifestation annuelle d'accueil des nouveaux arrivants, de remise des médailles du travail et de remise des prix du concours fleurissement a été annulée.

 L'accueil des nouveaux arrivants et la remise des médailles du travail sont reportés à la

cérémonie 2021.

Pour le concours de fleurissement 2020, un bon d'achat de 15 € à valoir dans les

Pour le concours de fleurissement 2020, un bon d'achat de 15 € à valoir dans les commerces du village sera attribué à tous les participants.

• Convention AIPI – Brigades Vertes

Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'une convention avec l'AIPI pour l'intervention de la brigade verte 27 jours en 2021.

- M. le Maire fait part du travail en cours avec la CCHF et la Région sur la signalétique commerciale et communale au sein de la commune. M. le Maire demande à Frédérique CHILOUP de faire remonter les besoins en signalétique culturelle.
- M. le Maire indique que la CCHF a vendu le terrain en zone économique dont elle était propriétaire route de Gravelines. Deux entreprises s'y implanteront. Dans le cadre du PLUI, la Flandre maintient son projet de quitter le centre du village pour une installation route d'Arnèke dans un délai de 3 ans.

La secrétaire de séance Christine KIECKEN

Le Maire Pierre MARLE